











DOSSIER DE PRESSE

A75 en Lozère : un nouvel échangeur à Saint-Chély d'Apcher Inauguration et mise en service

Le 20 janvier 2023



Vendredi 20 janvier 2023, Philippe Castanet, préfet de Lozère, représentant Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Bernard Bastide, conseiller régional représentant Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Sophie Pantel, présidente du Conseil départemental de Lozère, Marie-Agnès Petit, présidente du Conseil départemental de Haute-Loire, Christophe Gache, président de la communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac et Christine Hugon, maire de Saint-Chély d'Apcher, ont inauguré l'échangeur complet de Saint-Chély d'Apcher.

Le projet d'aménagement consiste à compléter le demi-échangeur n°33 de l'autoroute A75 à Saint-Chély d'Apcher en Lozère, en créant les deux bretelles Sud, de Montpellier vers le territoire, et du territoire vers Montpellier.

Sous maîtrise d'ouvrage de l'État, cette opération est inscrite au contrat de plan État-Région 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022.

Une situation initiale contrainte

La commune de Saint-Chély d'Apcher se situe à plus de 1000 mètres d'altitude en Lozère, à proximité de l'A75 qui la dessert au moyen de deux échangeurs distants de 6 kilomètres. Saint-Chély d'Apcher compte deux grands secteurs d'activités : une usine métallurgique majeure, à l'ouest et des zones artisanales, à l'est et au nord-est.

La desserte de la commune était assurée par :

- un demi échangeur n°33 au nord avec la RD809 assurant les échanges vers le nord en direction et en provenance de Clermont-Ferrand ;
- deux demi échangeurs n°34 au sud, l'un avec la RD806 assurant les échanges vers le nord et l'autre avec la RD809 orienté vers le sud.

L'accès à l'autoroute en direction du sud était aussi plus contraint que l'accès en direction du nord. Pour atteindre l'autoroute, certains usagers devaient en effet traverser l'agglomération de Saint-Chély d'Apcher.

Cette contrainte concernait en particulier :

- les automobilistes qui arrivaient du nord de la Lozère ou de la Haute-Loire par la RD989 et qui souhaitaient rejoindre l'A75 pour aller vers la Méditerranée ;
- le trafic de poids lourds induit par les entreprises dont l'installation se poursuivait sur la zone artisanale des Combelles située entre les RD75 et RD989.



Vue aérienne du demi-échangeur existant

Une réponse à des attentes et des enjeux locaux

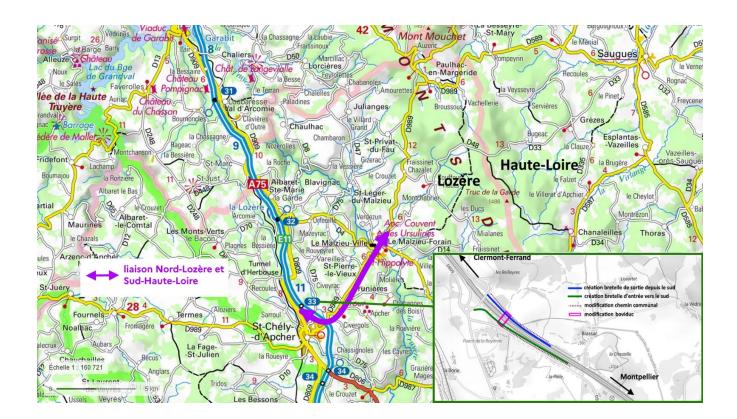
En permettant les liaisons nord-sud et sud-nord, la réalisation d'un échangeur complet bénéficiera au développement des zones d'activités situées à l'Est et au Nord-est de Saint-Chély d'Apcher, tout en réduisant la circulation, notamment des poids lourds, dans le centre de l'agglomération. Il participera aussi à l'amélioration de la sécurité dans la traverse de l'agglomération.

L'opération facilite l'accès à l'autoroute et la desserte du territoire.

Les caractéristiques du projet d'aménagement

Le projet consiste à réaliser, sur l'échangeur 33 :

- une bretelle de sortie depuis Montpellier vers le territoire (route unidirectionnelle à une voie d'environ 700m)
- une bretelle d'entrée depuis le territoire vers Montpellier (route unidirectionnelle à une voie d'environ 750m).



La création de ces bretelles a nécessité des aménagements complémentaires :

- le prolongement du boviduc existant sous l'A75 (utilisé notamment par le centre équestre), au niveau de son extrémité Nord-Est pour passer sous la nouvelle bretelle de sortie ;
- la création d'un boviduc sous la nouvelle bretelle d'entrée ;
- la modification du tracé du chemin d'exploitation avec la création de murs de soutènement entre les deux boviducs, compte tenu des emprises restreintes.

Les acquisitions foncières nécessaires ont été réalisées à l'amiable. La création des bretelles de l'échangeur n'ont pas nécessité d'expropriation. Le désenclavement des parcelles riveraines a été intégré dans le projet par le déplacement des chemins communaux existants. Les conditions d'accès ont été garanties.

Un projet sous maîtrise d'ouvrage de l'État

Sous l'autorité d'Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement a été confiée à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie.

La Direction interdépartementale des routes Méditerranée (SIR de Mende-Montpellier) et plusieurs prestataires (CEREMA notamment) ont assisté la maîtrise d'œuvre, les contrôles techniques, le suivi environnemental et le suivi des mesures d'hygiène et de sécurité.

Les travaux ont été réalisés par une entreprise locale assistée de sous-traitants.

La Direction interdépartementale des routes Massif-Central sera chargée de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation de l'infrastructure.

La mobilisation des partenaires territoriaux pour le financement du projet

Le coût global final du projet est de 3,5 M€. 3M€ ont été inscrits au contrat de plan 2015-2022 au titre des travaux.

Ce montant a été réparti entre l'État, la Région Occitanie, le Département de la Lozère, la Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac et la commune de Saint-Chély d'Apcher.

Les contributions financières se répartissent comme suit :

• L'État : 1,5M€

La Région Occitanie : 750 000 €

Le département de Lozère : 500 000 €

La commune de Saint-Chély d'Apcher : 250 000 €

Le département de la Haute-Loire : 200 000 € (hors CPER) ;

• La communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac : 250 000 €.





1.536M€

0,75M€





0,5M€

0,25M€





0,25M€

0,2M€

Une phase chantier maîtrisée sur les plans technique et environnemental

Le chantier a débuté le 10 mars 2022, pour une durée de près de 11 mois, et a mobilisé environ 200 personnes. La circulation n'a pas été interrompue sur l'A75 et sur les voies secondaires pendant cette phase. Le chemin communal passant sous l'autoroute a été fermé à la circulation afin de permettre la construction d'un ouvrage d'art sous la nouvelle bretelle d'entrée et le prolongement de l'ouvrage existant, sous la nouvelle bretelle de sortie.



Pour isoler le chantier de l'A75 et protéger les usagers, des mesures ont été mises en place le long de l'autoroute telle que des protections lourdes de type GBA ou des glissières métalliques amovibles.

Les secteurs à protéger concernaient essentiellement les zones à terrasser proches de l'A75, notamment les zones de remblais situées au niveau de la bretelle de sortie susceptibles de générer des chutes de pierres ou de blocs rocheux. Le rétablissement du chemin communal et l'implantation du nouveau boviduc ont également nécessité une attention particulière du fait de leur proximité avec la rocade du département. Avant l'installation de dispositifs de retenue définitifs, des dispositifs provisoires avaient été mis en place afin de parer au risque de chute.

Des dispositions ont été également prises afin de préserver l'environnement, sous la supervision d'un coordonnateur environnemental chargé de suivre le chantier. Des mesures ont été mises en place pour réduire les émissions de poussières et ainsi limiter les risques pour les usagers de l'A75 et les nuisances sur l'environnement. Un équilibre entre les déblais et les remblais a également été trouvé. Le chantier a été clôturé pour protéger les personnes travaillant sur l'opération, les usagers de la route ainsi que la faune environnante.



Le défrichement a été réalisé avant le printemps 2022 et les souches ont été insérées dans les modelés paysagers.

Un projet exemplaire sur le plan environnemental

Les emprises foncières du projet ont été réduites au maximum afin d'éviter la consommation de terres agricoles et de favoriser la préservation de la biodiversité. La prolongation du boviduc existant et la création d'un second boviduc permettront le passage de la faune ainsi que des randonneurs VTT, pédestres et équestres.

Un assainissement provisoire a été mis en place pendant le chantier afin de ne pas rejeter les eaux de la plateforme routière sans traitement.

Pour atténuer les ruissellements et écrêter les pluies en cas d'orage, un second bassin d'assainissement a été aménagé. Lors d'événements orageux exceptionnels, le premier bassin se remplira puis débordera dans le nouveau bassin d'orage, par l'intermédiaire d'une sur-verse en enrochements.



Cette réalisation, attendue de longue date, s'inscrit dans le haut niveau de qualité environnementale et paysagère de l'A75.

Préfecture Occitanie: service-presse@occitanie.gouv.fr

Région Occitanie: Gwenaëlle Hatton-06 45 53 74 09 - gwenaelle.hatton@laregion.fr

Département de la Haute-Loire : Florent Borie Florent.borie@hauteloire.fr

Département de la Lozère - Hélène Gosselin attachée de presse : <u>hgosselin@lozere.fr</u>